

Autre exemple. Les soins médicaux, nul ne l'ignore, pèsent lourdement sur les familles nombreuses. Les enfants sont des êtres fragiles, qui alarment à chaque instant. Pourquoi les médecins ne consentiraient-ils pas, à partir d'un certain nombre d'enfants, une équitable atténuation de leurs honoraires, ou des abonnements, ou encore une combinaison des deux systèmes ? Encore une idée qui serait évidemment à creuser.

Et les oeuvres de placement de servantes, ne pourraient-elles rien en faveur de ces mêmes familles que les domestiques mettent à l'index ? Et n'auraient-elles pas, devant l'accaparement des serviteurs disponibles, par ceux qui ont le moins besoin d'être servis, quelque poids compensateur à jeter dans la balance ?

Passons à l'Etat. Voilà bien longtemps que des penseurs avisés — citons notamment M. Henri Mazel — lui ont indiqué un moyen bien facile de témoigner une sympathie efficace à ceux qui élèvent pour la patrie de futurs citoyens.

Les appointements des officiers et des fonctionnaires sont établis selon l'échelle des grades et des fonctions. Soit, le principe est juste. Mais, pour chaque grade et pour chaque fonction, ne serait-il pas facile de faire varier ces appointements en raison des charges familiales ? Tant pour chaque galon, mais tant pour chaque enfant. Sans doute, on pourrait voir tel capitaine mieux payé que tel colonel. Mais, c'est que le capitaine aurait à ses trousses une bande de futurs poilus et que le colonel serait célibataire. Pourquoi celui-ci se plaindrait-il ? Il n'avait qu'à imiter le capitaine.

L'Etat pourrait d'autant plus facilement pratiquer ce système qu'il n'a aucune concurrence à redouter, ce qui n'est pas le cas des entreprises particulières. Mais certaines de celles-ci, riches et puissantes, peuvent, dans une certaine mesure, établir des différences en faveur des ouvriers ou employés chargés d'enfants. Du reste, il en est qui, dans cet ordre